



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 27 février 2025

FRANCE 2030 : 395 M€ POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION DU SECTEUR AGRICOLE FRANÇAIS AVEC LE PROGRAMME « ENTREPRENEURS DU VIVANT »

A l'occasion du Salon International de l'Agriculture 2025, Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, Annie GENEVARD, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc FERRACCI, ministre chargé de l'Industrie et de l'Energie, avec Bruno BONNELL, secrétaire général pour l'investissement, en charge de France 2030, et Olivier SICHEL, directeur de la Banque des territoires, lancent le programme « Entrepreneurs du Vivant » de France 2030. A cette occasion, les trois premiers investissements réalisés sont présentés.

Le programme « Entrepreneurs du vivant », conçu pour faciliter la mise à disposition de foncier agricole auprès des nouveaux exploitants et soutenir l'innovation et la transition agro-écologique est doté de 395 millions d'euros grâce au soutien de France 2030.

Ce programme vise à soutenir la transition du secteur agricole français avec trois finalités principales :

- assurer la transmission des exploitations en garantissant l'accès au foncier agricole, notamment pour les jeunes agriculteurs ;
- améliorer et diversifier le revenu des agriculteurs, en structurant des filières pour sécuriser les débouchés et en leur proposant des biens et des services qui facilitent leur métier ;
- accélérer le développement de solutions et d'entreprises en vue de favoriser l'agroécologie et la résilience des exploitations face au changement climatique.

Ce programme d'investissement se déploiera au cours des 4 prochaines années via des fonds ou des sociétés d'investissement qui porteront une attention particulière aux :

- foncier agricole, via des solutions de portage foncier permettant l'installation de jeunes agriculteurs et agricultrices ;

- entreprises innovantes permettant d'améliorer les revenus des agriculteurs en intégrant davantage de valeur ajoutée dans les fermes et d'accélérer la transition des pratiques vers l'agroécologie ;
- infrastructures permettant de structurer les filières pour sécuriser les débouchés et proposant des biens et des services qui facilitent le métier d'agriculteur.

Avec ce programme, l'Etat, par le biais de France 2030 et la Banque des Territoires, entendent produire un effet d'entraînement fort auprès des investisseurs privés afin de massifier le financement de la transition du secteur agricole.

TROIS PREMIERS INVESTISSEMENTS DEJA RÉALISÉS

Dans le cadre du programme « Entrepreneurs du vivant » de France 2030, l'Etat et la Banque des Territoires se félicitent de **trois premiers investissements déjà réalisés** :

- **Le fonds ELAN, initié par la Fédération Nationale des SAFER et géré par Citizen Capital**, a réalisé un premier closing d'un montant de 40 M€ auprès de la Banque des Territoires, qui intervient pour un montant global de 20 M€, à parité pour le compte de l'Etat via le programme « Entrepreneurs du vivant » de France 2030 et pour compte propre, aux côtés du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel. Ce fonds permettra de financer une initiative inédite de portage de foncier agricole sur un temps long (bail de 25 ans, option d'achat pour l'agriculteur à partir de la dixième année). Il a pour objectif d'accompagner en 3 ans une centaine d'agriculteurs.
- **La foncière solidaire Fermes en Vie (FEVE)** : la Banque des Territoires intervient pour un montant global de 4 M€, à parité pour le compte de l'Etat via le programme « Entrepreneurs du vivant » de France 2030 et pour son compte propre, au capital de la société FEVE qui accompagne l'installation de jeunes agriculteurs. Elle a déjà financé plus de 2 000 hectares cultivés en agroécologie.
- **Le fonds Bio Filières durables, géré par Esfin Gestion (Groupe Crédit Coopératif)** : la Banque des Territoires pour le compte de l'Etat via le programme « Entrepreneurs du vivant » de France 2030, y a souscrit à hauteur de 6 M€, lui permettant de finaliser une levée de fonds de près de 40 M€. Ce fonds soutiendra à la fois des coopératives agricoles et des entreprises des phases amont et aval de la filière bio. A ce jour, il a déjà financé 4 projets : Agribio Union (union de 6 coopératives régionales du Grand Sud-Ouest), Natimpact (fédération de PME de l'agroalimentaire bio), Léa Nature (fabrication et distribution de produits bio) et Ateliers Bio de Provence (fabrication de pâtes fraîches bio).

L'appel à manifestation d'intérêt du programme « Entrepreneurs du Vivant » de France 2030 reste ouvert aux candidatures jusqu'au 31 mai 2028.

Le cahier des charges et le dossier de candidature sont accessibles sur ce lien [en cliquant ici](#).

CONTACTS PRESSE

Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche : presse.apr@ecologie.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire : cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique : presse@cabinets.numerique.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement : presse.sgpi@pm.gouv.fr

Banque des Territoires (Groupe Caisse des Dépôts) : nathalie.police@caissedesdepots.fr

A propos du plan d'investissement France 2030

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance, et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030%20> | @SGPI_venir

À propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est l'un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires

banquedesterritoires.fr   